

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Membres présents :

TOURNABIEN Marc, maire,
LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, adjoints,
CHOMAZ Josiane;
BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier,
DALLA-COSTA René, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-José, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés :

DELANGRE Martine (procuration à Evelyne LESIEUR)
GROS Danielle
VALENZANO Martine (procuration à Marc TOURNABIEN)

Secrétaire de séance :

VIARD Marcel

1) APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2011

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DELIBERATIONS DU CCAS

a) Réunion du 20/12/2011

Le CCAS propose :

- de verser une aide financière de 410.00 €, dont 160€ en bon de chauffage,
- de revoir le placement du don Minoret (dépôt à terme) qui a une très faible rentabilité actuellement (0.5 %). Une solution nouvelle, plus sûre et plus avantageuse financièrement, peut être envisagée : investissement du capital (13 000.00 €) dans la rénovation d'un studio avec répartition équilibrée des loyers (50 %) entre les écoles et la reconstitution du capital,
- de refuser l'octroi d'une subvention à l'association départementale de l'Aide familiale, concurrente de l'ADMR,

Questions diverses :

Il est à noter la satisfaction des bénéficiaires des colis de Noël.

Une précision est apportée concernant l'exonération de la redevance télé : il ne suffit pas de ne pas payer d'impôts, mais il faut être NON IMPOSABLE.

b) Délibération réunion du 15/02/2012

Le CCAS décide :

- **d'octroyer** une aide financière de 150.00 €,
- **de reconduire** le même montant de subvention aux associations suivantes :
Amicale pour le don du sang bénévole de Saint-Julien-Montdenis : 520 €
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés) : 85 €
Ligue contre le cancer de Savoie : 170 €
APEI de Maurienne : 186 €
ALZHEIMER de Savoie : 156 €
ADMR La Mauriennaise : 14 415 €
Association sports et handicap de Maurienne : 300 €
APEDYS des 2 Savoie : 200 €

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

- **d'augmenter** la participation horaire de l'ADMR qui passe de 1.49 € à 2.25 €. La dotation fera l'objet de 2 versements, 9 536.00 € au printemps et le complément de 4 879.00 € en fin d'année, soit un total : 14 415.00 €.
- **de voter**, après examen, le compte administratif et le compte de gestion, l'affectation de résultat et le budget 2012 équilibré à 29 400€ en fonctionnement et à 13 924.70€ en investissement, avec une participation communale de 19 000.00€.
- **de reconduire** les critères pour l'aide au portage de repas et la téléalarme soit :
 - être âgé de 70 ans et plus ou justifier d'une perte d'autonomie momentanée ou permanente ou suite à une hospitalisation, présentation d'un certificat médical pour une prolongation au-delà de 1 mois,
 - avoir des revenus correspondant aux revenus fiscaux de référence (cf. tableau ci-après), indexés sur l'indice INSEE ménage urbain ensemble hors tabac du mois de décembre N – 1.
 Le remboursement sera trimestriel,
 A chaque première demande les bénéficiaires doivent fournir une pièce d'identité et leur avis d'imposition (N – 2) ou non-imposition.

Personne seule			Couple		
Revenus de référence en €	Participation communale par repas par bénéficiaire et par jour		Revenus de référence en €	Participation communale par repas par bénéficiaire et par jour	
	Taux	Plafond euros		Taux	Plafond euros
R ≤ 7863	44%	4,40	R ≤ 12 850	33%	3,30
De 7864 à 11 795	33%	3,30	De 12 851 à 14 328	22%	2,20
De 11 796 à 15 449	22%	2,20	De 14 329 à 26 751	11%	1,10
R ≥ 15450	0%	néant	R ≥ 26752	0%	néant

- **de suivre** pour la téléalarme, l'indexation prévue dans la dernière délibération. Pour un remboursement cette année N les dépenses prises en compte sont celles de l'année N – 1 et les justificatifs des revenus de référence sont ceux de l'année N – 2. Voir le tableau ci-dessous.

Personne seule			Couple		
Revenus de référence en €	Participation		Revenus de référence en €	Participation	
	CCAS	Bénéficiaire		CCAS	Bénéficiaire
R ≤ 7863	75%	25%	R ≤ 12 850	75%	25%
De 7864 à 11 795	50%	50%	De 12 851 à 14 328	50%	50%
De 11 796 à 15 449	25%	75%	De 14 329 à 26 751	25%	75%
R ≥ 15450	0%	100%	R ≥ 26752	0%	100%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations du CCAS.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

3) AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à engager les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget et en précise le montant et l'affectation sur **le budget de la commune** :

- 101-2182 (matériel divers) : grosse réparation véhicule service technique : 2747.26 €
- 202 (PLU) publication : 284.53€
- 147-2111(merlon de Villardclément) : 358.80€
- 113-2183 (achat d'un poste informatique) : 1066.93€

4) AVENANTS TRAVAUX ESPACE SPORTIF ET CULTUREL

Monsieur le maire présente de nouveaux avenants concernant les travaux de l'espace sportif et culturel, certains sont positifs d'autres négatifs :

Plus-values :

- entreprise Truchet	+ 2 071.20 €	niveau sol RDC
	+ 5 500.00 €	dallage extérieur
	+ 600.00 €	semelle sol irrégulier
	+ 13 331.50 €	local coffret électrique
- entreprise Domenget	+ 1 970.00 €	suppression escalier - bouchage du trou
- entreprise Burrot	+ 2 587.75 €	correction niveau sol
	+1 096.36 €	carrelage

Moins-values :

- entreprise ECB	- 22 717.22 €	suppression panneaux photovoltaïques
- entreprise Algofler	-7 447.00 €	cloison mobile

Le montant total de ces avenants s'élève à 15 005,41€ HT.

Monsieur le maire précise qu'à ce jour, la plus-value sur tous les avenants s'élève à 4 543.72 € HT (5 430.30 € TTC).

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ces différents avenants.

5) SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES A L'ETRANGER

Six enfants de la commune sont concernés par un voyage scolaire à l'étranger.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser directement aux familles 45.00 € par enfant.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU FACE POUR PROJET RUES « CAPITAIN BULARD » ET « LA ROCHELLE »

Le montant du devis pour la réfection des réseaux secs et la mise en séparatif des réseaux humides s'élève à 229 716.00 € HT (274 740.34€ TTC). Cette dépense sera

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

répartie pour 40 % sur le budget de l'eau, 60 % sur le budget général.
Lors de ces travaux, la bibliothèque municipale sera mise en accessibilité handicapés.
Le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander une subvention auprès du FACE (fonds d'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux secs) et du Conseil général.

7) CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Cette adhésion concerne tous les agents municipaux, titulaires et non titulaires.
Le centre de gestion de la fonction publique territorial assure le suivi médical des agents (médecine préventive, médecine du travail).
Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer la convention entre le CDG et la Commune d'adhésion au service de médecine.

8) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR OPTIMISATION CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un but économique la commune envisage de baisser l'intensité de l'éclairage public.
La Soréa propose l'installation de variateurs de tension. En regroupant les commandes des différentes communes intéressées (St-Jean, St-Julien, Villargondran, Montricher-Albanne, St-Léger, St-Matin-d'Arc, Valloire) l'offre serait plus intéressante.
Le retour sur investissement est garanti entre 2 et 5 ans.
Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer une délibération confirmant l'adhésion au groupement de commandes avec passation de marché.

9) CONVENTION DE GESTION EN EAU DES CANAUX D'IRRIGATION COMMUNE/SOREA

Deux prises d'eau des canaux d'irrigation vont être impactées par la construction de la centrale hydraulique.
Pour respecter les droits acquis, la Sorea se trouve dans l'obligation de restituer l'eau dans les canaux d'irrigation, et propose de réaliser 2 ouvrages sur le canal de rejet de la centrale afin d'alimenter les canaux d'irrigation lors du fonctionnement de la centrale.
Le maintien des 2 prises d'eau sur le torrent permettra l'arrosage les jours où la centrale ne turbine pas.
Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer cette convention.

10) CNAS : MISE EN PLACE DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE

Le Centre National de l'Action Sociale est un organisme proposant des aides diverses au personnel communal, moyennant une cotisation annuelle de 3 000.00 € (sorte de comité d'entreprise).
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de cette charte.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

11) CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL

Monsieur le maire propose de créer un poste de rédacteur principal afin de permettre un avancement de grade et de mettre en adéquation le poste avec les tâches que l'agent effectue actuellement

A l'unanimité le conseil municipal autorise monsieur le maire à prendre une délibération pour la création d'un poste de rédacteur principal.

12) ADHESION ANEM

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne pour une cotisation annuelle de 313.00 €.

13) RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC POUR LA FORET COMMUNALE

A l'unanimité le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion au PEFC Rhône-Alpes pour une période de 5 ans (gestion de la forêt communale avec label PEFC).

14) CONVENTION LTF/COMMUNE, BABYLONE II

A l'unanimité le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention autorisant LTF ou toute entreprise qu'elle aurait mandatée, à occuper temporairement les terrains afin d'assurer la réalisation des travaux d'aménagement de Babylone II. LTF s'engage à verser une indemnité compensatrice de 95 000.00 € HT avec possibilité d'actualisation si nécessaire.

Cette indemnité sera répartie comme suit :

- 5 000.00 € HT pour réaliser l'étude
- 45 000 .00 € HT pour la desserte en eau potable
- 45 000.00 € HT pour la création d'une aire de stockage des matériaux de la plage de dépôt.

15) VENTES LOTS AU LOTISSEMENT CLOS DES VIGNES II

Sur 5 lots, 4 sont déjà réservés. Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer la vente des lots 1, 2,4 et 5.

16) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Suite à la démission du responsable des services techniques, le conseil municipal avait décidé de résoudre le problème par une solution interne : occupation du poste vacant par un agent de maîtrise principal et recrutement d'un électricien possédant le permis poids lourds.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Après une période d'essai de 6 mois s'avérant concluante et apportant entière satisfaction aux intéressés et à la collectivité, le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en prévision de la titularisation de l'électricien.

17) COMPTES RENDUS REUNIONS

➤ Communication

Madame Josiane Chomaz expose la liste des différentes manifestations :

- Film sur les Ardoisiers le 9 mars à la salle de la Croix Blanche à 20 heures
- Exposition sur la rivière Arc
- Réflexion sur l'inauguration de l'Espace Sportif et Culturel qui aura lieu le 10/11/2012

➤ PCS (Plan communal de sauvegarde)

- Remise aux élus d'un condensé sur le PCS
- Présentation le mercredi 4 avril à 18 heures : aux élus, employés communaux, professeurs des écoles, pompiers, gendarmes.

➤ Commission des impôts directs

- Réunion le mardi 6 mars à 14 heures salle de la mairie.

18) QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à verser une avance de la subvention à l'association Saint-Julien Evènements.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h 15.

Le maire,
Marc TOURNABIEN.